

International Criminal Justice : Legitimacy and Coherence,
Gideon BOAS, William A. SCHABAS et Michael P. SCHARF (dir.),
2012, Northampton, MA, Edward Elgar, 322 p.

Fabrice Bousquet

Volume 45, Number 2, June 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026597ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026597ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bousquet, F. (2014). Review of [*International Criminal Justice : Legitimacy and Coherence*, Gideon BOAS, William A. SCHABAS et Michael P. SCHARF (dir.), 2012, Northampton, MA, Edward Elgar, 322 p.] *Études internationales*, 45(2), 314–316.
<https://doi.org/10.7202/1026597ar>

L'ouvrage d'Erwan Lagadec se distingue tant sur la forme que sur le fond de la majorité de la production scientifique contemporaine consacrée aux relations transatlantiques. La forme, tout d'abord : elle est plus qu'agréable aux yeux du lecteur. Le propos est captivant, direct et efficace, car il est soutenu par une langue anglaise riche et parfaitement maîtrisée, ce qui ne va guère de soi lorsqu'il s'agit d'un auteur dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Le fond, lui aussi, est quelque peu atypique. L'auteur assume en effet un agnosticisme théorique qui se fait rare dans la littérature scientifique en relations internationales où bon nombre de chercheurs – jeunes et moins jeunes –, sans toujours cultiver l'esprit de chapelle ou de clan, revendiquent à tout le moins leur appartenance à un courant théorique déterminé. *A contrario*, Lagadec ne nie pas l'importance des théories et des concepts, mais il en cerne bien les limites. À cet égard, les pages consacrées à la critique de la théorie de la transition de puissance, tout comme celles qui cernent les apories du *soft power*, devraient figurer parmi les lectures obligatoires de tous les étudiants en Relations internationales. Au-delà même des limites des théories et des concepts, l'auteur revendique surtout sa liberté de penser par lui-même. S'il s'autorise à emprunter au large éventail de théories et de concepts produits depuis un peu plus d'un siècle par la discipline des Relations internationales, il le fait avec éclectisme, parcimonie et en prenant soin de conserver toujours la distance critique qui lui permettra de ne pas aliéner l'autonomie de sa pensée propre.

Pour brillant, érudit et captivant qu'il soit, le propos de l'auteur prêche cependant le flanc à la litanie bien

connue des reproches que lui adresseront les tenants des approches scientifiques, constructivistes et critiques des Relations internationales. Les premiers noteront l'absence d'hypothèses vérifiables ou falsifiables et de questions de recherche dûment explicitées. Ils contesteront aussi le caractère réellement scientifique de la démarche en l'absence de méthode reproductible. Les seconds ne manqueront pas de prendre E. Lagadec en flagrant délit de réification. Une partie des seconds et la totalité des derniers ne verront dans les analyses de celui-ci qu'une suite d'interprétations contestables, mais surtout viciées par l'absence de démarche réflexive dans le chef de leur auteur – *Qui est-il ? D'où parle-t-il ? Pour qui parle-t-il ?* –, puisque, pour les tenants de la démarche critique, une théorie, une interprétation est non seulement socio-historiquement située, mais aussi toujours « pour quelque chose et pour quelqu'un ».

Ces critiques ne devraient détourner aucun lecteur intéressé par les relations transatlantiques contemporaines d'un livre important, intelligent, subtil et remarquablement écrit.

Michel LIÉGEOIS
Université catholique de Louvain
Louvain-la-Neuve

DROIT INTERNATIONAL

International Criminal Justice : Legitimacy and Coherence

Gideon BOAS, William A. SCHABAS
et Michael P. SCHARF (dir.),
2012, Northampton, MA,
Edward Elgar, 322 p.

Les trois directeurs de la publication, professeurs et praticiens expérimentés

dans le domaine de la justice pénale internationale, nous proposent douze contributions, entièrement en anglais, éclairantes sur leur domaine de prédilection. Bien que centrées sur le droit, ces contributions sont annoncées comme bénéficiant d'apports d'autres disciplines (notamment l'histoire, la politique, la sociologie et la psychologie). Mais c'est l'expérience et la vision des contributeurs (des universitaires et praticiens essentiellement d'Australie et du Royaume-Uni) qui constituent, à notre sens, l'apport le plus précieux de cet ouvrage. Par ailleurs, la multiplicité des perspectives adoptées permet non pas de couvrir par le menu et de manière exhaustive la matière, mais plutôt d'appréhender certaines problématiques particulières et d'en faire, le temps d'un article, la perspective atypique par laquelle la justice pénale internationale est abordée. L'hétérogénéité apparente de l'ouvrage s'efface dès lors que les problématiques choisies sont reliées aux questions, toujours fondamentales, de la légitimité et de la cohérence de la justice pénale internationale, agrégat de multiples réactions variées, légales et politiques, à des problèmes criminels internationaux, graves et complexes.

Une contribution d'ouverture, offerte par Gideon Boas, propose non pas de délimiter et de définir effectivement ce qu'est la justice pénale internationale, comme le titre de l'article semble le supposer, mais plutôt de montrer pourquoi et en quoi il est délicat de le faire. Pour cela, l'auteur, qui a choisi de mener sa réflexion sous le prisme classique de la justice rétributive et de la justice réparatrice, montre de façon concise que la justice

pénale internationale doit être abordée de façon plus complexe qu'elle ne le paraît. Sans réelle surprise, mais avec des précisions appréciables, il ressort de sa présentation du socle classique que forme le droit pénal international que le rôle des tribunaux internationaux pour les crimes de guerre, certes crédibles mais à parfaire, ne doit pas occulter deux questions d'importance : l'action réduite des tribunaux nationaux et le problème posé par la création d'un système d'exception pour répondre à la menace terroriste. C'est toutefois le tour d'horizon que brosse l'auteur en présentant les imbrications de la justice pénale internationale avec d'autres disciplines qui explique surtout la complexité à cerner cette notion. La conclusion apportée ouvre une voie royale pour la suite de l'ouvrage : la justice pénale internationale se comprend différemment suivant les personnes et les époques.

Trois contributions examinent ensuite les difficultés à équilibrer l'exigence d'un procès équitable en droit pénal international, nécessaire à la légitimité des procès, avec des intérêts concurrents, telle la nécessité d'assurer que le procès ne se transforme pas en une tribune politique pour l'accusé. De façon remarquable, Peter Morrissey, qui fut conseil principal de l'accusé Sefer Halilović devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, nous plonge au cœur du principal défi des conseils de la défense : obtenir la communication des charges reprochées et des éléments de preuve du procureur. À travers l'exposé de l'auteur, qui traite à la fois des deux tribunaux *ad hoc* et de la Cour pénale internationale (CPI), nous avons

ainsi un accès privilégié aux questions et difficultés pratiques, parfois inattendues, auxquelles un conseil peut devoir faire face. À ce titre, l'auteur pose la bonne question : celle d'une communication non pas effective, mais efficace, afin de concentrer le procès sur le cœur des accusations. Toutefois, la nécessité, exposée par l'auteur, du rôle très proactif de la défense pour assurer le caractère contradictoire du procès, et donc sa crédibilité, n'est-elle pas en fait révélatrice d'une faiblesse du modèle, largement accusatoire, de ce type de procès ?

Trois auteurs se penchent par la suite sur les poursuites des crimes internationaux dans une perspective temporelle et comparative. C'est ainsi que Robert Cryer, enseignant à Birmingham, met en perspective les procès pénaux internationaux post-Seconde Guerre mondiale et les procès plus modernes. L'éclairage apporté sur l'utilisation des premiers comme source de jurisprudence pour les seconds, et surtout les raisons de cette utilisation, renouvelle une question ordinairement traitée par le seul prisme du droit. L'apport de l'auteur sur la récurrence de certains problèmes dans le temps (le rôle des juges et du droit coutumier, les reproches d'une justice de vainqueurs et l'impact du financement sur la tenue des procès) est appréciable, en ce qu'il permet de relativiser ces questions d'actualité. Aussi, les développements consacrés aux préoccupations propres aux procès modernes (le débat justice et paix, les difficultés de coopération, le rôle important des droits de l'homme et du procès équitable, la composition civile ou militaire des tribunaux) permettent dans le même temps de jeter

une lumière nouvelle sur les procès plus anciens.

Enfin, cinq contributions abordent la justice pénale internationale par le prisme d'infractions spécifiques (les actes de terrorisme en droit pénal international, puis le crime d'agression devant la CPI) ou d'acteurs de la communauté internationale souvent relégués à un second rang dans les ouvrages classiques (les femmes, les victimes et les militaires).

En définitive, la multiplicité des approches adoptées, empreintes d'un recul très appréciable ou qui nous placent au cœur de la pratique actuelle, nous pousse à remettre en cause et à enrichir la perception de la matière. Si l'on peut regretter la qualité parfois un peu inégale des contributions (pour des initiés ou très accessibles) ainsi qu'une large prépondérance faite à la justice rétributive et à une approche anglosaxonne (à l'exception notable de la contribution de Sam Garkawe, sur la perspective des victimes), ce n'est qu'une invitation pour d'autres auteurs à approfondir la question selon ces perspectives atypiques et éclairantes sur la justice pénale internationale.

Fabrice BOUSQUET
Université Laval, Québec

Protection des victimes de la traite des êtres humains. Approches internationales et européennes

Kristine PLOUFFE-MALETTE, 2013, Bruxelles, Éditions Bruylant, 203 p.

À l'instar de plusieurs thématiques du droit international, la lutte contre la traite des êtres humains est soumise à un paradigme sécuritaire effréné qui